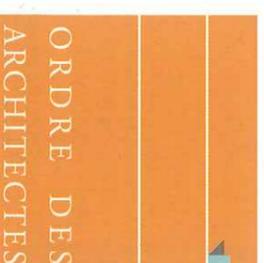


édifices

JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE



C E N T R E

➔ L'ENTRAIDE ORDINALE :

En ces temps difficiles, si l'Ordre ne peut pas, hélas, offrir des commandes, il se mobilise néanmoins pour renforcer la solidarité envers les architectes en difficulté, par une démarche d'entraide.

Dans ce cadre, le CROA Centre organise la mise en place de réunions d'information récurrentes sur la gestion des agences, notamment par temps de crise.

Ces rencontres auront alors pour objectif d'échanger, de conseiller et de donner des outils pour une meilleure gestion des agences.

Elles permettront également de rompre l'isolement de certains architectes, tout en permettant de renforcer leurs compétences.

Pour les architectes qui en exprimeront le souhait, sachez que votre Conseil de l'Ordre a désigné, en décembre dernier, un « architecte auditeur » chargé de rencontrer et d'aider celles et ceux en difficulté, et dont la mission restera confidentielle. Le but de cette rencontre, après analyse de l'ensemble des informations, étant de proposer une aide concrète.

Après cette période douloureuse, formulations tous nos vœux pour que la nouvelle année soit celle du renouveau.

Bonne année 2015 à toutes et à tous.

Frédéric SKARBK,
Président du CROA Centre

S O M M A I R E

P2

Tableau de l'Ordre
Actualités
juridiques
Tribunal
administratif
de Toulouse
Formations

P3

Actualités
Départementales
Agenda de l'ordre
L'observatoire des
marchés publics

P4

Lycée
professionnel
agricole privé
(ANETI)
Internat de 82 lits

édito

La n n é e 2014 a été marquée principalement par les réunions départementales entre confrères.

C'était une volonté du Conseil d'être proche de la profession en ces temps difficiles.

Le 20 février, nous étions à Chartres, le 8 avril à Orléans et le 14 novembre à Bourges.

L'accueil très chaleureux qui nous a été réservé, nous a confortés dans notre

démarche. Au nom du Conseil, je vous en remercie très sincèrement et, bien entendu, nous poursuivrons le développement de ces échanges départementaux.

Par ailleurs, à l'initiative de la DRAC et du CROA Centre, il a été décidé d'organiser des rencontres départementales entre architectes et élus de notre région.

La première s'est déroulée à Châteauroux le 24 octobre dernier autour du thème fédérateur « *architecture et collectivités : commande publique et qualité architecturale* ».

Ce premier rendez-vous avait ainsi pour vocation d'initier un cycle de rencontres annuelles dans les 6 départements de la région.

D'une manière plus générale, l'Ordre communiquera auprès du grand public et des institutionnels, sur nos compétences et sur les difficultés que rencontre actuellement la profession.

Outre ces actions qui seront renouvelées, les sujets d'actualité 2015 sont les suivants : **le dumping et les MAPA (encore et toujours), les Ad'AP, l'intercommunalité et l'entraide ordinale.**

➔ LE DUMPING ET LES MAPA

Le dumping et les MAPA sont des sujets qui nous préoccupent particulièrement : les cas étant de plus en plus nombreux au fil du temps.

En effet, il convient de rappeler que ce type de procédé est notamment de nature à participer aux fermures d'agences (pour notre région, une par mois en moyenne en 2014), faute de moyens financiers leur permettant d'assurer correctement leurs missions.

Sachez que le dumping est anti-confraternel et passible de la Chambre de Discipline, pour diverses raisons : ainsi, nous nous

mettons en situation de précarité, nous mettons en difficulté nos maîtres d'ouvrage, nous éliminons les confrères qui répondent à un taux correct.

A l'instar d'autres régions, le Conseil n'hésitera plus à mettre les conseillers et confrères délicieux face à leur responsabilité.

➔ LES AD'AP

Autre mobilisation importante, les Ad'AP (agendas d'accessibilité pour les ERP 5^e catégorie).

L'Ordre anime des réunions d'informations décentralisées sur une demi-journée.

Deux réunions ayant déjà été organisées à Chartres et Orléans, notre objectif est désormais de couvrir tous les départements au cours du 1^{er} trimestre 2015.

A l'appui de ces réunions, nous pourrions alors nous positionner pour la réalisation des diagnostics (privés ou publics) qui seront nombreux, sachant qu'ils devront être accomplis pour le dernier trimestre 2015.

Il s'agit là d'un enjeu important qui il convient de ne pas laisser à la seule discrétion des bureaux de contrôle et bureaux d'étude.

➔ L'INTERCOMMUNALITÉ

La loi ALUR contient des dispositions que l'Ordre des Architectes considère comme des avancées vers un aménagement urbain de qualité.

On peut imaginer que les politiques du logement et des transports, n'étant plus enfermés dans les limites communales, pourront se déployer de manière plus équitable sur le territoire.

Le passage de la compétence en matière d'urbanisme vers l'intercommunalité est un progrès pour la conception du bâti. Favoriser cette échelle est bénéfique pour l'urbanisme opérationnel et permettra ainsi aux communes de pouvoir partager équipements, transports et logements.

C'est en étant aux côtés des élus que nous pourrions leur garantir, dans l'intérêt de tous, un urbanisme de qualité.

La profession doit donc être présente pour aider à la réalisation de diagnostics, à la programmation, à l'organisation de réunions et de concertations. Plus que jamais, l'architecte, par sa formation de généraliste, doit jouer son rôle de Conseil auprès des élus.

Meilleurs vœux 2015

Architecture
Agence GIROUX-PICHON



Promotion 2014

TABLEAU DE L'ORDRE

Inscriptions Architectes

- **COLOMBIER Éric**, libéral, BOURGES (18)
- **Isabelle GULLON**, associé, ST-LAURENT-LA GATINE (28)
- **Georges DALLOS**, libéral, LE GUÉ-DE-LONGROI (28)
- **Evelyne MOREIRA**, libéral, TOURS (37)
- **Noëlle BERTRAND**, associé, TOURS (37)
- **Cédric BALANGER**, associé, LIQUEL (37)
- **Lionel PEREIRA**, associé, ST-CYR/LOIRE (37)
- **Marc HUARD DU VERNEUIL**, libéral, ÉPIEDS-EN-BEAUCE (45)
- **Arthur BERETA**, associé, ORLÉANS (45)
- **Eva PRAUD** (réinscription), libéral, ORLÉANS (45)
- **Marc GUIGNARD**, salarié, ORLÉANS (45)
- **Marc DURAND**, associé, MESSAS (45)

Inscriptions Sociétés d'Architecture

- **SAS Tca & BP architectes**, BOURGES (18)
- **EURL ARCHITECTURES ET SERVICES**, ST-LAURENT-LA-GATINE (28)
- **SARL BL ATELIER**, LA RICHE (37)
- **SARL ARCH-13D**, POCE/OISSE (37)
- **EURL BALANGER Cédric**, POCE/OISSE (37)
- **SAS Michel CARPENTIER**, SORIGNY (37)
- **SARL PEREIRA**, ST-CYR/LOIRE (37)
- **SAS CORNIER DELABROUILLE**, PRUNIERS-EN-SOLOGNE (41)
- **SARL CREACUBE**, MONTARGIS (45)
- **SARL COMARCHIT**, ORLÉANS (45)
- **EURL Marc DURAND**, MESSAS (45)

Transferts vers autres régions

- **Bernard VIGNAL**, PAYS DE LA LOIRE
- **Catherine BERGER**, BRETAGNE
- **Julie FLOHR**, Rhône-Alpes

Radiations

- **Agnès LAFONT**, BOURGES (18), cessation d'activité
- **Jack TESSIOT**, BOURGES (18), décès
- **Sarll Jack TESSIOT**, BOURGES (18), cessation d'activité
- **Laurent CHARRE**, ST-PREST (28), cessation d'activité
- **Flavie TELLIER**, LES HOUX (28), cessation d'activité
- **SARL D'ARCHITECTURE BRD**, CHARTRES (28), liquidation judiciaire
- **Marine CHIANG**, FRIAIZE (28), cessation d'activité
- **Jean-Pierre BAZILLE**, CHARTRES (28), cessation d'activité
- **Antoine DE BEAUVOIR**, CHARTRES (28), défaut d'assurance
- **Yves MORLAND**, CHÂTEAURoux (36), cessation d'activité
- **ATELIER A3**, CHÂTEAURoux (36), Défaut assurance
- **Antonio MARTINEZ ARAGON**, POUILLIGNY-NOTRE-DAME (36), cessation d'activité
- **Eddy MONTONATI**, SELLES/CHER (41), cessation d'activité
- **Arturo VILLAMILL**, BLOIS (41), cessation d'activité
- **AB ARCHITECTURE ET PATRIMOINE**, MER (41), liquidation judiciaire
- **SARL ARCHIDIS**, ORLÉANS (45), cessation d'activité
- **Jean-Marc DUMAS**, ORLÉANS (45), cessation d'activité
- **Michel GRESLE**, ORLÉANS (45), cessation d'activité
- **Alain POIVET**, ST-DENIS-DE-L'HÔTEL (45), cessation d'activité
- **Philippe COLGAN**, ORLÉANS (45), cessation d'activité
- **Gérard CHARBONNEL**, DONNERY (45), décédé
- **Avini IONANIDOU**, ORLÉANS (45), cessation d'activité
- **SARL GROUPE SEPT**, DONNERY (45), décès de l'associé
- **Claude FONTAINE**, ST-GELY-DE-FESC (34), défaut d'assurance

Actualités juridiques

➔ QUELLES SONT LES DIFFÉRENCES ENTRE UN GROUPEMENT CONJOINT ET UN GROUPEMENT SOLIDAIRE ?

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Un groupement est conjoint lorsque chacun des prestataires s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Un groupement est solidaire lorsque chacun des prestataires est engagé financièrement pour la totalité du marché.

La solidarité entre les membres du groupement est une solidarité purement financière. Elle n'implique pas que chaque membre ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

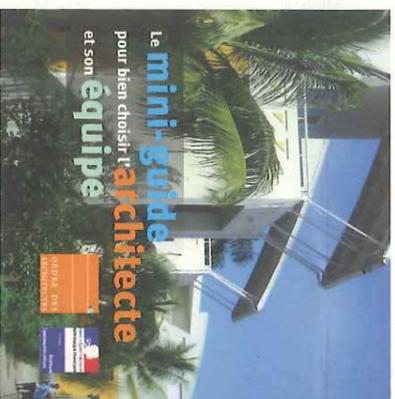
En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui

indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

➔ UN ARCHITECTE AYANT RÉALISÉ UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ PEUT-IL CANDIDATER AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE QUI FAIT SUITE À CELLE-CI ?

Aucune disposition du Code des marchés publics n'exclut la possibilité, pour une équipe qui a réalisé des études préalables, d'être candidate au marché qui suit.

Cependant, le maître d'ouvrage doit garantir le respect de l'égalité de traitement entre les candidats et s'assurer que le groupement titulaire du marché d'études préalables n'ait pas connaissance d'informations susceptibles de l'avantager. À ce titre, l'ensemble des éléments dont il a eu connaissance et les documents qu'il a élaborés devront être communiqués à tous les candidats, et ce dans le respect des principes fondamentaux définis à l'article 1^{er} du code des marchés publics.



Mini guide de la commande publique
www.architectes.org/outils-et-documents/commande-publique-de-maitrise-d-oeuvre/ab-mini-guide-bb-des-marches-publics-bien-choisir-12019architecte-et-son-equipe

Tribunal administratif de Toulouse

Ordonnance du 6 décembre 2013 n°13049181

Dans le cadre d'un appel public à la concurrence pour la construction d'une crèche intercommunale, le Juge des référés du Tribunal Administratif de Toulouse, alors saisi, considérant que l'offre de l'équipe retenue était anormalement basse et de nature à compromettre la bonne exécution du marché de maîtrise d'œuvre, a ordonné l'annulation de la procédure à compter de l'examen des offres.

Ainsi, résultait notamment de l'instruction que l'offre de l'attributaire répondait à un taux de rémunération établi à hauteur de 4,8% (pour une mission comprenant : esquisse, avant-projet, projet, assistance au Maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, visa des études d'exécution, direction des

contrats de travaux et d'ordonnance-ment, pilotage et coordination du chantier, assistance au Maître d'ouvrage lors des opérations de réception) et que ce taux était alors, pour la négociation de maîtrise d'œuvre, inférieur de plus de moitié à celui indiqué dans le contenu du guide de la MICOP.

Cette décision, valant jurisprudence, souligne que :

- Le Maître d'ouvrage public doit veiller à ce que les offres reconnues anormalement basses, soient écartées (article 55 du CMP),
- L'architecte doit se conformer à l'article 18 du Code des Devoirs Professionnels qui interdit tout acte de concurrence déloyale.

Formations réalisées

[de juin à décembre 2014]

- ➔ **16 & 17 JUIN**
« EXCEL » [CROA], 10 personnes
- ➔ **3 JUILLET**
« BIM » [MA Centrel], 12 personnes
- ➔ **15 AU 17 SEPTEMBRE**
« PHOTOSHOP » [CROA], 14 personnes
- ➔ **30 SEPTEMBRE**
« USAGE ET ACCESSIBILITÉ DES ERP DE 5^e CATÉGORIE » [MA Centrel], 17 personnes
- ➔ **9 OCTOBRE**
« CONDUITE DE CHANTIER » [MA Centrel], 16 personnes
- ➔ **23 OCTOBRE**
« BIM » [MA Centrel], 16 personnes
- ➔ **16 & 17 NOVEMBRE**
RÉUNION D'INFORMATIONS MAF
- ➔ **27 NOVEMBRE**
« OPC » [MA Centrel], 24 personnes
- ➔ **28 NOVEMBRE**
« NOUVEAUX INSCRITS » [CROA], 14 personnes.
- ➔ **3 DÉCEMBRE**
« SÉCURITÉ INCENDIE » [MA Centrel], 12 personnes

Formations à venir

Le calendrier des formations sera distribué début janvier 2015

- ➔ **1^{er} SEMESTRE**
REVIT
ARCHICAD APPLIQUÉ AU BIM
ACTUALITÉS JURIDIQUES
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
BIM NIVEAU 2
JURÉS DE CONCOURS SKETCHUP
ÉTANCHÉITÉ DE LAIR
COMMENT NÉGOCIER SES HONORAIRES ATLANTIS

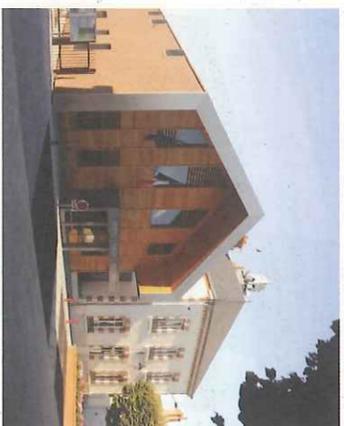
Actualités départementales

LOIRET

Délégué :
Antoine VACONSIN

Extension et réaménagement de la Mairie de Chevilly

Le réaménagement complet de la Mairie existante et la construction d'un bâtiment neuf en extension a été confié à l'Atelier Poinville, architectes à Combleux. Ce projet est lauréat du 1^{er} prix catégorie bâtiment tertiaire du Grand Prix Architectendance 2014.



Réaménagement du théâtre de verdure dans le Parc du Pouly à Olivet

La Ville d'Olivet a confié à l'Atelier Poinville, architectes à Combleux, le réaménagement du Théâtre de verdure d'une capacité de 400 places : modification du profil, création des gradins en béton sablé et d'assises en pierre massive (amélioration du confort des spectateurs par des assises et des dossiers amovibles), traitement paysager et mise en lumière. L'accessibilité au site a été mise en conformité, la scène rehaussée et rénovée. Ce projet est lauréat du Prix Roux - Dorlut 2014 décerné par l'Académie d'Architecture.



INDRE-ET-LOIRE

Déléguée :
Sandrine TRESBAILES

Habitat intergénérationnel

Loger les aînés, scolariser les enfants. La rencontre, sous le même toit d'une Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) et d'une Ecole primaire, tel est le choix unique en France fait par Souvigny de Touraine, commune de 400 habitants en Indre et Loire. A la suite du concours « Bien grandir, Bien vieillir », les architectes tourangeaux RVL Victor Viot et Jean-Charles Liddell, ont été retenus pour le projet d'un bâtiment de 1 128m² qui



réunit toutes les composantes du programme, en forme de U se refermant autour d'une place appelée à devenir le nouvel espace publique du village.

L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS PUBLICS Interventions du CROA pour AAPC irréguliers

TYPE PROCÉDURE	PROGRAMME	MONTANT DES TRAVAUX (HT)	DÉP	COMMUNE DU PROJET + DÉPARTEMENT	Date d'intervention	OBSERVATIONS CROA	RÉPONSE MOA
Procédure adaptée	Réhabilitation du Parc Aquatique du Perche	885 000	28	FONTAINE SIMON	oct-14	Non respect de la loi MOP	Architecte sous-traitant
	Bâtiments modulaires à usage de classes G. SAND	150 000	28	VOVES	sept-14	Pas de mise en concurrence, pas de mission de base	Proposition de RDV
	Construction centre de secours	6 171 250	37	ST-MAURE-DE-TOURAIN(E)	mai-14	Délais trop courts	Position maintenue
	Agrandissement déchetterie	300 000	37	CHÂTEAU RENAULT	oct-14	Prime insuffisante	En attente
	Réhabilitation salle fêtes, salle omnisport et école élémentaire	300 000	37	SORIGNY	mai-14	Pas d'enveloppe financière	Procédure relancée
	Reconstruction mairie et aménagement espaces extérieurs	580 000	37	CHARENTILLY	juin-14	Exclusion suite à manque de références, interdit	Pas de réponse
	Construction club house	100 000	41	OUÇOUERS	juin-14	Pas de programme	Procédure déclarée sans suite
	Extension groupe scolaire	350 000	41	CHEMERY	sept-14	Non respect de la loi MOP	Annonce modifiée
	Restructuration du centre bourg des Noels	1 700 000	41	VINEUIL	nov-14	Critères d'évaluation inversés entre prix et valeur technique	Position maintenue
	Développement du minotaure	1 200 000	41	VENDÔME	oct-14	Délais trop courts	En attente
	Agrandissement salle polyvalente	1 300 000	45	CEPOY	juil-14	Taux honoraires insuffisants	Procédure annulée
	Agrandissement groupe scolaire	495 000	45	DAMPIÈRE-EN-BURLY	août-14	Prime insuffisante	En attente
	Réalisation de 12 M locatives et de leurs garages		45	BELLEVILLE/LOIRE	juil-14	Pas d'enveloppe financière	Pas de réponse
	Déménagement des services techniques municipaux	300 000	45	JARGEAU	oct-14	Programme insuffisant	En attente

Agenda de l'Ordre 2014

- 14 mai [Orléans] :**
Rencontre à la région Centre avec M. SAUVAGE et M. VALLIES [F. SKARBEEK, F. CORDIER, BH. MONNIER, M. L'HEUDE]
- 23 mai [Chartres] :** Assemblée Régionale à CHARTRES
- 4 juin [Paris] :**
Assemblée Générale de la MAF [F. SKARBEEK]
- 20 juin [Paris] :** Commission des Finances [S. PIRES]
- 25 juin [Paris] :** Groupe de travail sur l'Accessibilité [F. SEMICHON]
- 2 & 3 juillet [Paris] :** Conférence des Régions [F. SKARBEEK]
- 8 juillet [Nantes] :** Réunion inter-régions [E. LECONTE]
- 20 septembre [Vendôme] :**
Congrès des maires [G. HACHEM]
- 25 septembre [Orléans] :**
Commission éco quartier [A. VACONSIN]
- 26 au 29 septembre [Orléans] :**
Salon de l'habitat [9 architectes du Loiret]
- 6 octobre [Orléans] :** Rencontre à la région Centre avec M. SAUVAGE, M. VALLIES et Madame HEMERY [F. SKARBEEK, F. SEMICHON, BH. MONNIER]
- 16 octobre [Marseille] :** Université de l'Architecture [F. SKARBEEK]
- 17 et 18 octobre [Marseille] :**
24 heures de l'Architecture [F. SKARBEEK]
- 20 octobre [Tours] :**
Commission en matière d'Urbanisme [E. LECONTE]
- 24 octobre [Châteauroux] :**
Architecture et Collectivités, rencontres départementales [Conseillers CROA]
- 31 octobre [Corse] :** Commission des finances [S. PIRES]
- 31 octobre [Poitiers] :** Formation chambre régionale de discipline [A. VACONSIN et F. SEMICHON]
- 3 novembre [Nantes] :** Réunion inter-régions [E. LECONTE]
- 6 novembre [Sully/Loire] :**
Assises des territoires [F. SKARBEEK]
- 7 novembre [Paris] :**
plénière juriet [P. URTIAGA]
- 14 novembre [Bourges] :**
Rencontre départementale 18 au vélodrome du CREPS [F. SKARBEEK, Sylvain GAUCHERY, Jean-Pierre PRIN, Antoine VACONSIN]
- 20 & 21 novembre [Paris] :**
Conférence des régions [F. SKARBEEK]
- 25 novembre [Paris] :**
Salon des maires [ghina HACHEM]
- 26 novembre [Chartres] :**
Réunion ADAP [F. SEMICHON]
- 26 novembre [Paris] :**
Réunion fonctionnement de l'Institution [S. TRESBAILES]
- 28 novembre [Orléans] :**
Prestation de serment [Conseillers CROA]
- 3 décembre [Orléans] :**
Réunion ADAP [F. SEMICHON]
- 18 décembre [Paris] :**
Réunion réforme territoriale [F. SKARBEEK]

Journal édité par
Le Conseil Régional
de l'Ordre
des Architectes.

44-46, quai Saint-Laurent
45000 ORLÉANS

Tél. 02 38 54 09 99

Fax 02 38 42 04 23

Réalisation : Force Motrice

ISSN en cours
<http://centre.architectes.org>

Archilecture



Lycée Professionnel Agricole Privé

INTERNAT DE 82 LITS



TYPE D'OPÉRATION

Construction
d'un internat

de 82 lits

(19 chambres de 4 lits +
3 chambres PMR
de 2 lits + 2 chambres
surveillants).

12 blocs sanitaires,
2 foyers élèves,
bureau surveillants,
locaux réserves-
stockages-chaufferie,
préau

Lycée Professionnel

Agricole Privé

28260 ANET

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association pour la
formation agricole privée

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Agence GIROUX-PICHON
Architectes DPLG
28210 NOGENT-LE-ROI

SURFACE UTILE

884 m² + préau 55m²

SURFACE HORS ŒUVRE

1 054 m² + 50 m² cages
d'escalier/ascenseur.

COÛT DES TRAVAUX

1 620 000 euros HT

CALENDRIER

Livraison septembre 2013

▣ PARTI CONSTRUCTIF

R+2 • Rez de Chaussée : murs en agglo à
bancher, dallage bas béton et plancher haut
par prédalles précontraintes • Étages :
ossature bois (murs et refends) avec plancher
béton sur bacs collaborants • Charpente
industrielle bois • Couverture en ardoises
naturelles sur le bâtiment, zinc sur le préau •
Façades bois avec isolation de 145 + 80 mm
de laine de verre + bardage Ardal et enduit
RPE • Menuiseries aluminium à rupture de
pont thermique et verres faible émissivité+
VR • Chauffage par radiateurs, 2 chaudières
gaz à condensation, ventilation double flux •
Bâtiment Basse Consommation.

▣ PARTI ARCHITECTURAL

D'une architecture sobre et compacte en
réponse aux objectifs du programme et aux
contraintes fortes du site, l'internat est conçu
isolé mais dans le prolongement du corps
de bâtiment principal du lycée. Relié par la
création d'une cage d'escalier ouverte avec
un ascenseur central permettant la desserte
de tous les niveaux et la mise aux normes
d'accessibilité de l'ensemble des locaux.

Implanté sur un terrain présentant une forte
déclivité, le niveau bas est traité en RdCH
sur la façade Ouest et totalement enterré en
façade Est, regroupant les locaux de stockage

et la chaufferie. Cette configuration a conduit à
traiter le niveau bas du bâtiment en maçonnerie
et béton et les 2 étages supérieurs en
ossature bois avec un plancher intermédiaire
béton sur bacs collaborants, apportant une
inertie thermique et une réponse acoustique
satisfaisante entre les niveaux.

Le traitement de l'enveloppe extérieure du
bâtiment : bardage d'Ardal et enduit RPE en
façades et ardoises en couverture reprend
les matériaux déjà existants sur l'existant.
Seules les 2 cages d'escaliers extérieures
sont traitées en bardage de clins de bois
ajourés venant en liaison entre l'extension et
l'existant.



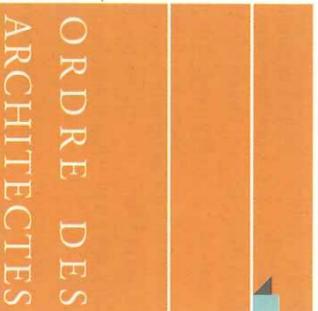
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère

Culture

Communication



ORDRE DES
ARCHITECTES

C E N T R E

Rejoignez la communauté
des professionnels de l'architecture

MAFECO

www.mafcom.com

1 Étendez votre réseau
professionnel

2 Réagissez aux carnets
d'experts

3 Échangez des sujets
d'actualité professionnels.

4 Posez vos questions
et apportez vos témoignages.

5 Participez à des conférences
6 Consultez le contenu
documentaire